



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Chantal BICHLER  
chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 27

Metz, le 7 février 2017

Le directeur départemental

à

Madame le Maire de SAULNY  
Rue de l'Église  
57140 SAULNY

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des aménagements de berge du ruisseau de Saulny le long du lotissement le Clos du Ruisseau

Réf : CBi

P.J : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : aménagement de la berge du ruisseau de Saulny le long du lotissement le Clos du Ruisseau

Ce dossier a été déposé par : KHOR IMMO

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2017-00054**» en date du 7 février 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

  
Valérie ANTOINE-POTIER

